

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
(04-047) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE  
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE  
MONTRÉAL (RCG 14-029)**

**À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées de l'arrondissement de Lachine et des arrondissements de Saint-Laurent, de LaSalle et du Sud-Ouest par le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)***

AVIS est par la présente donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 3 février 2020 du projet de règlement ci-haut mentionné, tiendra une assemblée publique de consultation le 26 février 2020 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes;

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 11 février 2020.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement